

VERBATIM

CONFERENCE DE PRESSE

Bangui, le 11 juin 2025

Joel Ndoli Pierre, porte-parole intérimaire de la MINUSCA

Bonjour à tous, je suis Joël Ndoli Pierre, porte-parole par intérim de la MINUSCA. C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

Bienvenue à cette conférence de presse conjointe en présence du Lieutenant-Colonel Ghazaka, Point focal national pour la lutte Antimines au sein du ministère de la défense, et de Madame Sophie Van Royen, Cheffe du programme UNMAS en République centrafricaine. Cette rencontre vise à faire le point sur l'évolution de la lutte contre les engins explosifs à travers le pays, tant sur le plan institutionnel que sur le terrain. Depuis notre dernière conférence sur cette thématique en avril 2024, des progrès notables ont été accomplis grâce à un engagement renforcé des autorités nationales et à l'appui technique et opérationnel de la MINUSCA. Aujourd'hui, il s'agira de revenir sur ces avancées, de présenter les prochaines étapes envisagées, et de rappeler les défis persistants dans un contexte où les engins explosifs continuent de représenter une menace grave pour les populations civiles.

Chères invités la parole est à vous.

Le Lieutenant-Colonel Ghazaka, point focal National pour la Lutte Antimines

Etat des lieux de la lutte Antimines au niveau institutionnel

J'ai l'insigne honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter les avancées institutionnelles réalisées par le Gouvernement Centrafricain en matière de lutte Antimines avec le soutien continu de la MINUSCA, depuis la dernière conférence de presse sur ce sujet particulier qui s'était tenue en ces lieux le 3 avril 2024 dans le cadre de la journée internationale de la lutte Antimines de cette année, il y a eu des avancées positives. Mes interventions ce jour, seront orientées sur trois points :

- 1. La problématique des Engins Explosifs en RCA**
- 2. Les avancées et activités concrètes**
- 3. Les Instruments juridiques Internationaux**

I. La problématiques des Engins Explosifs en RCA

La problématique des engins explosifs reste une préoccupation importante du Gouvernement centrafricain. Celle-ci affecte de manière disproportionnée et indiscriminée la population civile et représente non seulement un danger insidieux pour les communautés, mais constitue de surcroit une entrave à la mobilité des biens, des personnes et aux perspectives de développement.

Alors que la République Centrafricaine entre dans une nouvelle étape dans le processus de reconstruction du pays, le contexte actuel offre les bases permettant d'envisager la transition vers un programme de lutte contre les engins explosifs mené par les autorités nationales, ce processus est soutenu par les partenaires en vue de matérialiser l'engagement ferme de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat d'assurer une coordination nationale dans la réponse à la problématique des engins explosifs dans le pays.

II. Les avancées et activités concrètes

Depuis avril 2024, plusieurs avancées concrètes ont pu être réalisées au niveau institutionnel

Premièrement, J'ai été désigné par le ministère de la Défense Nationale comme point focal nationale de lutte Antimines interface entre le Gouvernement et la MINUSCA pour conduire les travaux de la création de notre future Autorité Nationale de Lutte Antimines en Centrafrique. Deuxièmement, un atelier d'auto-évaluation des capacités de lutte Antimines, a été organisé par Handicap International au mois de mai 2024, et soutenu par UNMAS/ MINUSCA qui nous a permis de dresser un état des lieux des capacités nationales et d'établir des priorités et les recommandations concrètes.

Les recommandations de cet atelier ont ensuite facilité la rédaction d'une feuille de route nationale pour la création d'une autorité nationale de lutte Antimines (ANLAM). Cette feuille de route a été validée lors d'un atelier national organisé en septembre 2024 soutenu par UNMAS / MINUSCA en présence des sectoriels, des humanitaires et partenaires. La vision principale de cette feuille de route est la *création d'une Autorité Nationale de Lutte Antimines (ANLAM) centrafricaine institutionnalisée et opérationnelle qui conduira la réglementation, la gestion et la coordination de l'action contre les engins explosifs, contribuera au renforcement de la sécurité pour les populations et aux perspectives de développement par la prévention, l'atténuation et l'enlèvement des risques liés aux engins explosifs.*

Après rédaction de cette feuille de route, j'ai travaillé avec les experts de l'UNMAS et la commission des textes au Ministère de la Défense Nationale pour rédiger un projet de décret présidentiel portant création, missions et organisation de l'ANLAM, qui a été finalisé fin 2024, et est en cours de traitement au Ministère de la Défense. Lors des célébrations de la journée internationale de la lutte Antimines le 4 avril 2025, j'ai participé à plusieurs émissions radio diffusées avec une conférence tenue à l'Université de Bangui pour sensibiliser la population sur la problématique des engins explosifs et sur la progression institutionnelle.

Je souhaiterais aussi mettre en avant un atelier organisé par un consortium d'organisations non gouvernementales centrafricaines tenu le 3 avril 2025 avec une dizaine de victimes d'engin explosif avec l'appui des Nations Unies, qui ont trouvé un cadre d'échange sûr et positif, dont les recommandations ont été présentées le lendemain lors de la table ronde du 4 avril 2025, co-organisée par le Gouvernement et la MINUSCA à la cité des chefs d'Etat, sous la présidence de M. Aurélien Simplice Zingas, Ministre d'État chargé de l'Éducation nationale et représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cette table ronde a réuni plusieurs Ministres et plus de 50 participants des institutions nationales, les organisations des Nations Unies, les Humanitaires, et les missions diplomatiques pour discuter des défis et des dangers majeurs que représentent les engins explosifs en République Centrafricaine afin d'identifier des solutions et les priorités de réponse. Le Gouvernement a souligné la pertinence et l'importance de la création de l'autorité nationale de lutte Antimines, et a réaffirmé son engagement en la matière.

III. Les Instruments Juridiques Internationaux

En 2025, j'ai également collaboré étroitement avec l'UNMAS pour établir le premier rapport de transparence soumis par la RCA pour l'année 2004 dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel à laquelle la République centrafricaine est Etat-Partie. C'est une étape importante pour l'adhésion du pays avec ses obligations, mais également pour mettre en lumière la situation et les besoins de la Centrafrique. D'ailleurs dans l'intérêt du pays étant « Etat Parties 1 ». La République centrafricaine se fera représenter, la semaine prochaine à Genève pour la première fois aux réunions intersessionnelles des Etats Parties à ladite Convention pour présenter les progrès et les besoins de la RCA à la Communauté internationale par moi-même. Cependant, une loi nationale de mise en application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est également rédigée et a été soumise au Gouvernement.

Enfin, l'étape-clé attendue aujourd'hui est la signature du décret portant création, missions et organisation de l'ANLAM qui constituera réellement le point de départ de l'appropriation nationale des efforts consentis en matière de la lutte Antimines en RCA. Sur ce, je ne saurais terminer mes propos, sans pour autant exprimer ma profonde gratitude à la MINUSCA en générale et au service de l'action Antimines des Nations Unies (UNMAS) en particulier, pour leur accompagnement continu et soutenu dans les différents processus entamés pour la création de notre structure nationale qui est l'Autorité Nationale de Lutte Antimines en République Centrafricaine.

Je vous remercie de votre aimable attention et je passe la parole à Mme la Cheffe de Programme de l'UNMAS.

Mme Sophie Van Royen, Cheffe de programme Antimines des Nations Unies, (UNMAS)

Menace posée par les engins explosifs en RCA

Je vais commencer par une mise à jour sur la menace posée par les engins explosifs en RCA. Depuis juin 2020, l'UNMAS a enregistré plus de 285 incidents liés aux engins explosifs dans le pays. Ceux-ci ont causé plus de 270 victimes, dont 188 civils qui représentent près de 70% des victimes. Rien que depuis le 1 janvier 2025, nous avons enregistré 35 incidents, et 15 victimes, toutes civiles. L'ouest du pays, avec 22 incidents, et Bangui, avec 7 incidents continuent d'être les régions les plus touchées en 2025. Il est important de noter qu'il est très probable que de nombreux autres incidents, dans les lieux reculés, ne nous soient pas remontés. La grande majorité des incidents impliquent des restes explosifs de guerre, qui sont des munitions abandonnées ou non-explosées et constituent un héritage néfaste des décennies de conflit que le pays a traversé. Les mines antichar placées dans l'Ouest du pays, bien qu'en baisse ces dernières années, restent une menace pour les populations et la Mission.

En plus des différents appuis au niveau stratégique et institutionnel présentés par le Colonel point focal, la MINUSCA continue à délivrer un appui opérationnel pour la lutte contre les engins explosifs en RCA. Rien que cette année 2025, la Mission, via les casques bleus et UNMAS, a ainsi pu neutraliser en toute sécurité 16 engins explosifs, prévenant ainsi de tragiques accidents et protégeant les populations de blessures ou pire. La MINUSCA a également détruit plus de 5,000 munitions obsolètes, contribuant ainsi à la création d'un environnement plus sûr pour tous.

L'UNMAS continue également ses activités d'éducation aux risques dans les communautés, avec des campagnes menées dernièrement notamment à Bossangoa, Carnot et pour le moment à Bozoum et Ndele aux bénéfices de milliers de centrafricains. Ces efforts d'éducation aux risques sont absolument essentiels pour apprendre aux populations à identifier les dangers possibles et à adapter des comportements sûrs. Il faut souligner que l'augmentation constante d'engins explosifs rapportés à travers le pays par les communautés, et la diminution constante de la proportion d'explosions accidentelles et de victimes sont des indicateurs positifs de communautés locales et autres acteurs de plus en plus capables de reconnaître des dangers potentiels et d'alerter la MINUSCA et/ou les autorités, soulignant la nécessité de soutenir les efforts d'éducation aux risques car les besoins à l'échelle du pays restent immenses.

La MINUSCA, via l'UNMAS, poursuit également le développement de capacités nationales au niveau opérationnel, avec des formations continues au profit des FACA en matière de neutralisation, enlèvement et destruction d'engins explosifs, mais aussi depuis l'année passée, dans de nouveaux domaines tels que les enquêtes post-explosion ou la fouille opérationnelle, ainsi que la formation de formateurs nationaux. En 2024, UNMAS a également commencé la formation aux policiers et gendarmes nationaux en matière de gestion d'incidents liés aux engins explosifs.

Je vous remercie pour votre attention, Singila Mingi

Questions des journalistes

Emmanuel Ngueut (Le Confident)

- Mon Lieutenant-Colonel, dans vos propos liminaires, vous avez présenté des avancées significatives. Nous nous profitons de ce micro, n'est-ce pas, pour féliciter le gouvernement pour ce travail abattu pour le bien des populations. Cependant, ma question est de savoir, parce que quand on parle de lutte, ça veut dire que c'est un combat. Est-ce que le gouvernement centrafricain dispose des moyens nécessaires pour mener à bien ce noble combat, tant bien nous mettons les conséquences de la pause de nos frontières ? Vous précisez la question, je vous en prie. J'étais en disant que quand on parle de lutte, c'est un combat. Et la question est de savoir, est-ce que le gouvernement centrafricain dispose des moyens nécessaires pour mener à bien cette lutte, on sait bien la poste de nos frontières, puisque les groupes armés qui viennent dans notre pays utilisent comme raccourci des engins explosifs.

Réponses aux questions

Le Lieutenant-Colonel Ghazaka, point focal National pour la Lutte Antimines

Votre question n'est pas la malvenue, elle est la bienvenue. Bien entendu. Aujourd'hui, s'agissant des moyens dont devait disposer le gouvernement, je dirais en termes de moyens, non pour l'instant. Pourquoi ? Parce que pour permettre aujourd'hui au gouvernement de répondre efficacement aux problématiques des mines, comme je l'ai dit dans mes liminaires ici, il va falloir que le gouvernement ait ce qu'on appelle une autorité nationale de lutte anti-mine en Centrafrique. Très malheureusement, les procédures sont encore en cours, parce que c'est à travers cette structure nationale que beaucoup d'enjeux seront joués. Tant qu'il n'y a pas de structure nationale, le gouvernement, en termes de moyens, ça sera un peu difficile. Mais vu que les choses sont en train d'être en cours et je crois que d'ici là ça va être finalisé, je vous rassure, une fois que l'autorité nationale fera le jour, beaucoup d'activités seront menées par cette autorité nationale-là et qui prendront en compte justement votre besoin. Mais pour l'instant, tout ce qui est lié à la présence des mines en Centrafrique, il y a eu l'engagement de l'État centrafricain vis-à-vis de la MINUSCA où un mandat avait été donné par le gouvernement centrafricain à l'UNMAS, qui est une entité de la cellule des Nations Unies, qui justement n'est pas encore désengagée de cette mission-là. La MINUSCA a encore le mandat d'agir à la place de l'autorité nationale de lutter contre les mines en Centrafrique, qu'on ne dispose pas.

Questions des journalistes

Melchisédech BAO (L'Agora)

- Ma question va à l'endroit du lieutenant-colonel. Je pense que le propos liminaire comporte trois compartiments. La première partie était axée sur la problématique des engins explosifs, la deuxième partie les activités concrètes et la troisième partie les instruments juridiques. Au but de cette présentation, j'aimerais savoir quelles sont les difficultés rencontrées liées à la lutte anti-mine. Et dans la troisième partie, vous avez parlé des instruments juridiques. Ce n'est pas sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu vraiment à cerner la teneur, ou bien encore les instruments juridiques qui encadrent la lutte anti-mine en République Centrafricaine.
- La seconde question. Alors, quand j'ai parlé des instruments juridiques internationaux, vous savez que la RCA est liée, n'est-ce pas, à des instruments juridiques. C'est quoi les instruments juridiques internationaux ? C'est des documents qui lient la RCA suivant les engagements sur le plan international.
- Faites ma question plus spécifique. Quand vous parlez des instruments juridiques, prenons peut-être dans le cadre des droits de l'homme, il y a la charte pour ce qui concerne les droits de l'homme. Mais dans le cadre de la lutte anti-mine, quels sont ces textes ? Je voulais savoir.

Réponses aux questions

Le Lieutenant-Colonel Ghazaka, point focal National pour la Lutte Antimines

Les difficultés rencontrées lors de vos différentes opérations, je le redis et je le préciserai toujours. Vous savez, aujourd'hui, pour permettre à la République Centrafricaine de faire face à toutes les actions liées, à la présence des mines en Centrafrique, il va falloir que la République Centrafricaine ait ce qu'on appelle sa structure nationale, qui est l'autorité nationale de lutte anti-mine. Et cette structure-là est aujourd'hui en cours de création où les papiers sont aujourd'hui au niveau décisionnel. Et donc, en termes de difficultés liées au processus pour la création de cette structure, aujourd'hui, il n'y en a pas. Il n'y a pas de difficultés. Sinon, c'est au niveau maintenant politique de décider et que dès qu'on a une autorité nationale de lutte anti-mine en Centrafrique, et justement, cette structure-là sera en plein pied en train d'œuvrer pour régler tout ce qui est maintenant lié à l'action qu'on termine et désengagera l'entité de la cellule anti-mine de la MINUSCA qui nous servira prochainement ou dans l'avenir comme appui technique. Voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Alors, aujourd'hui, vous conviendrez avec moi que depuis fort longtemps, vous qui êtes centrafricains, est-ce que vous avez entendu parler de la présence des mines ? Quand et où ? Depuis que vous vous êtes nés ? Non, il n'y a jamais eu parlé des mines en Centrafrique. Alors, si aujourd'hui, on entend parler des mines, on était déjà à un moment a quitté cette convention.

En 2002, c'était la convention d'Ottawa qui, justement, met en relève les instruments juridiques internationaux, n'est-ce pas ? Et on a quitté cette convention-là. Et vu que la présence des mines est réapparue en Centrafrique incessamment vers les années 2020, c'est là où, maintenant, on a commencé à parler de mine. Justement, la présence de la Centrafrique en se raccrochant de cette convention-là.

Et pour mettre en exergue ce que j'ai dit en termes des instruments juridiques internationaux, jamais la RCA a rédigé un rapport de transparence concernant la présence des mines parce que ça n'existe pas. Et cette fois-ci, on a pu s'accrocher, n'est-ce pas, au texte qui nous lie avec les instruments juridiques internationaux, de pouvoir rédiger le premier rapport de transparence pour l'année 2024 au compte de la RCA qu'on a transmis aux instances internationales. Voilà ce qui caractérise l'aspect des instruments juridiques internationaux dont je faisais état ici dans mon propos liminaire.

Mais je venais de te parler de la convention d'Ottawa qui, justement, est portée sur l'interdiction de l'emploi et l'utilisation des mines antipersonnelles. Je ne sais pas si vous pouvez compléter, Sophie.

Réponses aux questions

Mme Sophie Van Royen, Cheffe de programme Antimines des Nations Unies, (UNMAS)

Merci, colonel. Et vous avez cité la principale. Donc comme la convention des droits de l'homme ou comme les autres conventions, dans le domaine de la lutte anti-mine, il y a une série de conventions qui, vraiment, lient les États-partis à un certain nombre d'obligations en matière de dépollution, en matière de soutien aux victimes, en matière de destruction des stocks, etc.

La plus importante et à laquelle le plus grand nombre de pays sont États-partis, c'est comme l'a mentionné le colonel, c'est la convention d'Ottawa qui est, en fait, la convention pour l'interdiction des mines antipersonnelles. Ça, c'est vraiment la convention majeure. À côté de ça, et c'est peut-être bien de le souligner, la RCA est aussi signataire, pas encore membre parti, mais d'un autre traité qui est la convention sur les armes à sous-munitions.

Donc ça, c'est un autre cadre qui existe et auquel le pays est signataire. Et puis, finalement, il existe d'autres conventions à laquelle le pays n'est pas encore membre, mais on peut signaler que la RCA est un des très rares pays sur le continent africain à avoir signé, je crois en 2022 ou 2023, une déclaration politique internationale contre l'utilisation des engins explosifs dans les milieux urbains, dans les milieux peuplés. Donc ça, ce sont les trois principaux instruments auxquels la RCA a adhéré.

La convention sur les mines antipersonnelles, la convention sur les armes à sous-munitions en tant que signataire, pas encore état parti, et puis cette déclaration politique contre les engins explosifs en milieu urbain.

Questions des journalistes

Francine Zita Yaina (Radio Centrafricaine)

- Est-ce que votre structure travaille ensemble avec la Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères et Petits Calibres (COMNAT) ou vous avez des points différents pour le travail ? C'est ça ma préoccupation.

Réponses aux questions

Le Lieutenant-Colonel Ghazaka, point focal National pour la Lutte Antimines

Comme je l'ai dit aujourd'hui dans mon propos liminaire, à moins que l'on n'eût pas bien suivi, mais en tout cas, je reste toujours dans ce que j'ai dit tout à l'heure et je l'ai développé en long et en large. Je suis le point focal national de la lutte contre l'action des mines en Centrafrique qui a justement pour mandat de créer une structure nationale de lutte anti-mine qu'on appelle l'autorité nationale de lutte anti-mine en République centrafricaine.

Il n'y a une différence entre la COMNAT et l'autorité nationale de lutte anti-mine. La COMNAT, comme on le dit, c'est une commission nationale de lutte contre les armes légères et petits calibres, n'est-ce pas, qui traite un domaine spécifique lié à tout ce qui est armement et munitions. Et l'autorité nationale de lutte anti-mine, où j'ai un mandat de pouvoir créer, qui est en cours de création d'ici là, aura aussi sa mission spécifique, qui justement est une structure interministérielle qui mène une action transversale et coordonnée de tous les secteurs réels liés à l'autorité nationale de lutte anti-mine.

En tout cas, ces deux entités, ce que je vous préciserai, ce sont deux entités différentes. Je ne sais pas si votre question a été répondu. Merci madame.

Questions des journalistes

Marius Semboli (Radio La Voix du Citoyen)

- Dans vos propos, vous avez beaucoup plus parlé des problématiques liées à la lutte anti-mine. Vous avez parlé aussi des avancées, des activités concrètes.
- Vous avez parlé des instruments juridiques. J'aurais bien voulu reposer la question par rapport aux instruments juridiques, mais mon confrère m'a déjà dénoncé. Alors, dans tous vos propos, vous n'avez pas parlé des cas, des victimes liées à ces mines qui ont été posées par rapport à toute cette crise qui a touché le pays.
- Quelle serait la position du gouvernement, puisque vous représentez le gouvernement ici, on ne va pas parler de nos partenaires. Quelle serait la position du gouvernement ? C'est vrai que vous êtes là pour mettre en place une autorité. Mais est-ce que vous pouvez, par exemple, vous parler un tout petit peu de ce que vous avez fait aux côtés de ces victimes et ce qui sera fait dès que l'autorité sera mise en place ? Je vous remercie.
- Je voulais aussi vous demander si vous pouviez me donner quelques précisions de ce que l'UNMAS a fait pour les victimes ?

Réponses aux questions

Le Lieutenant-Colonel Ghazaka, point focal National pour la Lutte Antimines

Ce n'est pas que votre question, elle est la pertinente, mais au moins, je voulais le préciser en disant, j'ai été trop clair en disant ceci, il y a eu un engagement politique entre le gouvernement et la MINUSCA qui a donné un mandat, je reprécise, je pense que vous n'avez pas bien suivi ça, mais lorsqu'on donne mandat à quelqu'un qui n'est pas désengagé, l'autre côté est faible. Depuis que la présence des mines, justement, le problème des mines a dû être présent dans son trafic, toutes les activités liées à des informations sur le terrain sont traitées par la cellule anti-mine d'un achat unique qu'on appelle l'UNMAS que le gouvernement a donné mandat. Et aujourd'hui, le fait que nous travaillons en partenariat avec l'UNMAS, je ne me permettrai pas de substituer à ce que fait l'UNMAS, non.

Et surtout que la représentante, la cheffe de programme de l'UNMAS est là, de ces mandats que le gouvernement a donnés, elle a bien précisé dans son allocution ici, en donnant un certain nombre de chiffres, de victimes, que cette cellule-là a dû enregistrer. Et donc pour dire qu'est-ce que le gouvernement doit faire, je dis qu'aujourd'hui le gouvernement ne peut pas se prononcer en tant que tel. Pourquoi ? Parce que pour permettre au gouvernement de réagir, il faudra que le gouvernement ait en place les éléments, les langages qu'il lui faut pour réagir, n'est-ce pas, de la manière dont vous souhaitez.

Alors, plus simplement, en termes de victimes, tout ce qui est statistique de victimes, des incidents et autres sont traités par la MINUSCA et au fur et à mesure, on se partage les informations. Alors, du moment où nous n'avons pas encore, comme on appelle, le transfert de compétences et d'autorité, je ne me permettrai pas de dire, n'est-ce pas, des choses que je n'ai pas le droit de dire, que du moment où la cheffe elle-même de programme qui est là, qui pourra être bien située de vous, retracer votre préoccupation en termes de statistique des besoins et victimes liées aux enjeux explosifs, improvisés, je vous remercie.

Mme Sophie Van Royen, Cheffe de programme Antimines des Nations Unies, (UNMAS)

Merci pour cette question, parce qu'on parle beaucoup de chiffres et de nombres d'explosions, mais l'assistance aux victimes, c'est quelque chose qui passe parfois au second plan, mais qui est néanmoins essentiel. Première chose peut-être, c'est que dans la lutte antimine, il y a cinq piliers, il y a l'éducation au risque, il y a le déminage, il y a le plaidoyer, et l'assistance aux victimes est un des cinq piliers de la lutte antimine. Maintenant, le rôle, peut-

être définir ce que c'est l'assistance aux victimes, déjà, c'est assister les victimes directes, mais aussi fournir de l'assistance aux survivants et aux victimes indirectes.

Par exemple, une épouse dont le mari a été tué, elle va être indirectement victime du même accident, parce que peut-être que c'est le mari qui était le pourvoyeur de revenus, etc. Donc déjà, dans l'approche d'assistance aux victimes de la lutte antimine, on considère les victimes directes et ce qu'on appelle les victimes indirectes. Le colonel l'a signalé, pour le moment, au niveau de l'UNMAS et de la MINUSCA, un effort qui est fait, c'est la collecte de données, de pouvoir identifier qui sont ces victimes directes et indirectes, donc ça, c'est mis en place.

Et puis au niveau de l'assistance aux victimes dans la lutte antimine. Je vais utiliser le mot responsabilité, mais il y a certainement un meilleur mot. Le rôle des acteurs de la lutte antimine, comme UNMAS, c'est d'identifier ces victimes, de collecter leurs données et de s'assurer qu'elles soient référencées à un pourvoyeur de services en fonction des besoins de la victime. Donc, les acteurs de la lutte antimine, On ne va jamais fournir des soins médicaux, on ne va pas fournir de l'assistance psychosociale directement, mais notre boulot, à nous, c'est de s'assurer que ces victimes soient identifiées et qu'elles soient référencées, qu'elles soient redirigées vers des services adéquats.

Alors, dans, justement, cette convention d'Ottawa dont on a parlé, à laquelle la RCA fait partie, un des engagements de l'État, c'est d'apporter une assistance aux victimes des mines antipersonnelles et des autres engins explosifs. Ça, c'est quelque chose qui n'est pas encore en place. Donc, ce sera un des piliers sur lesquels cette autorité nationale devra travailler, c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes pour s'assurer que toutes les victimes d'engins explosifs soient effectivement assistées, que ce soit médicalement, psychologiquement, par de la réinsertion socio-économique, etc., mais ça, on n'y est pas encore.

Donc, en attendant, ce que nous, on fait avec UNMAS, c'est qu'on essaye de collecter les informations et les données des victimes, et on les met en contact avec, par exemple, la Croix-Rouge et le centre de réadaptation physique qu'il y a ici, à Bangui, pour les gens qui ont besoin de prothèses. On les met également en contact avec des organisations humanitaires, pour le moment, qui travaillent dans le domaine psychosocial ou qui ont des moyens de réinsertion. Mais dans le domaine de la lutte anti-mines, c'est vraiment le rôle de collecte de données et puis de s'assurer que ces gens-là bénéficient des services qui sont produits par des acteurs spécialisés.

Il y a encore beaucoup de travail, mais on y travaille, et je suis sûre que ce sera une des priorités de l'autorité nationale quand elle sera créée. Ça répond à votre question. Merci.

Questions des journalistes

Ines Laure Ngoppot (Radio Guira FM)

Mes questions concernent l'actualité. L'ancien Premier ministre est député de la nation, Martin Ziguele, a fait un bilan désastreux de la transhumance en République centrafricaine. Que peut dire aujourd'hui la MINUSCA qui accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre d'une transhumance apaisée ?

La deuxième question concerne Bertrand Piri, ministre de l'Énergie, aurait rencontré récemment une délégation des Nations Unies. La délégation a-t-elle rencontré aussi d'autres entités, notamment l'autorité nationale des élections ? Qu'en est-il aujourd'hui des préparatifs de ces élections ?

Autre question. Comment se présente actuellement la situation dans le Haut Mbomou avec la crise sécuritaire qui a refait surface ? Les évêques ont appelé récemment à un dialogue. Est-ce que la MINUSCA appuie cette démarche ?

Dernière question. Concernant le Haut Mbomou, la radio Berassa a été fermée il y a quelques jours et les journalistes ont fui pour se réfugier en République démocratique du Congo. Alors la radio, que c'est une radio communautaire que la MINUSCA a appuyée. Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire par rapport à cette situation ?

Réponses aux questions

Joel Ndoli Pierre, porte-parole intérimaire de la MINUSCA

Donc la première question concernant la transhumance, je pense qu'on a l'occasion régulièrement ici de rappeler que la présence des incidents liés à la transhumance est une tendance qui est observée chaque année. Comme

vous savez, on soutient l'État dans la prévention des conflits liés à ce phénomène, notamment en menant des patrouilles régulières dans les zones qui sont connues pour être des zones de transhumance, en collaborant également avec les forces de sécurité et de défense nationale. Notre approche, et c'est vraiment important de l'intégrer vis-à-vis de la question que vous avez posée, c'est une combinaison de plusieurs choses.

C'est une combinaison d'une part d'une dimension au niveau de la sécurité, avec ces patrouilles dont je viens de parler, mais également il y a un travail de fond. Et je pense que la thématique qui nous retient aujourd'hui va dans le même sens. Il faut du dialogue, il faut de la médiation pour prévenir les conflits, mais également finalement petit à petit réduire les violences.

C'est quelque chose qui prend du temps, on est dans le temps long, on ne peut pas être dans le temps court par rapport à ça. Par rapport à tout ce qui concerne le travail qui est fait par la mission au niveau du dialogue et de la médiation et de la prévention des conflits, l'un des volets de notre appui consiste aussi à soutenir les comités de mise en œuvre préfectoraux de l'accord de paix, afin de leur permettre de remplir pleinement leur rôle de prévention et de résolution des différents conflits auxquels ils font face, en instaurant et en les appuyant dans l'instauration de mécanismes d'alerte précoce, mais aussi dans les activités de sensibilisation. De nouveau, c'est une question intéressante par rapport à la thématique que nous touchons aujourd'hui, parce que c'est vraiment extrêmement important de se rendre compte du travail de fourmi qui est fait au quotidien.

Ensuite, peut-être, et je l'ai dit en l'introduisant, il ne se passe pas une semaine sans que nos collègues sur le terrain, avec les différents groupes de travail sur la transhumance, les comités préfectoraux et d'autres acteurs sur le terrain, ils ne se passent pas une semaine sans qu'ils interviennent afin d'apaiser les tensions qui sont liées à la transhumance en proposant le dialogue, la médiation, mais aussi en essayant de trouver des solutions qui sont concrètes et surtout adaptées aux réalités locales, parce qu'il n'y a pas de solution, comme on dit en anglais, one fit all, il n'y a pas une solution qui convient pour toutes les zones et autres. Donc, de nouveau, il me faudra du temps par rapport à ça, mais on peut aujourd'hui dire que nous avons aussi observé, grâce à nos récentes actions, l'amorce grâce à l'année passée avec la conférence nationale sur la transhumance, mais également les différentes conférences préfectorales et séminaires préfectoraux qu'il y a eu à travers le pays et qu'on a eu l'occasion de vous faire part. Je pense que certains ont même été en couvrir, sauf erreur.

Grâce à ces actions, on se rend compte que ça a permis un partage d'informations, mais surtout, et je pense que ça c'est le plus important, une appropriation de la problématique par le plus grand nombre des parties prenantes et alors aussi, de nouveau, en parallèle avec la thématique, les populations locales qui se sont aussi sensibilisées par rapport à ces questions-là. Voilà, ce serait mon point concernant votre question sur la transhumance.

Par rapport à la délégation de New York, en fait, effectivement, il y a eu cette rencontre. D'ailleurs, l'ensemble des acteurs politiques et certains de la société civile au centre africain ont également rencontré cette délégation. C'était l'occasion de rappeler que le cadre du soutien multiforme que nous apportons au processus électoral pour appuyer l'ANE dans son travail et se concentre à l'heure actuelle sur la compilation et la consolidation de la liste électorale. Ceci dans un souci de qualité, d'inclusivité en accord avec les standards internationaux en la matière.

Pour ce qui est de la suite ou de l'établissement de la liste ou même, je pense qu'il y a beaucoup de questions autour du calendrier, on le dit, on le répétera, là simplement que ça relève strictement des autorités centrafricaines et des organes compétents et donc nous n'intervenons pas dans ce domaine régional et nous nous adapterons comme chaque Centrafricains et centrafricaines au calendrier qui sera présenté.

Pour la troisième question, je vais donner un aperçu général. Ce qu'on peut dire à l'heure actuelle, c'est que la situation sécuritaire reste pour le moment globalement calme. On peut parler d'une décrispation lente qui se fait constater mais quand même, on est conscient qu'il y a des poches de fragilité. Ça, ce serait le constat général.

Des incidents isolés ont encore lieu mais ça contraste avec le premier point que je vous ai dit, avec l'amélioration générale de la sécurité qui est quand même, il faut le dire, la résultante aussi d'une mobilisation de la mission avec un renforcement de nos bases militaires dans cette région et dans les différentes localités connues pour faire face à ces problématiques. Mais également, le déploiement accru des forces centrafricaines qui a été fait avec le soutien de la mission. Ensuite, ce qui est aussi important, c'est que je pense que c'est aussi l'occasion lors de cette conférence de presse de dire qu'il y a des choses qui avancent dans le bon sens et qui, malgré la situation, on note des résultats.

À ce niveau-là, des efforts de stabilisation se poursuivent. Je vais juste donner un petit exemple et on aime lors de cette conférence de presse hebdomadaire de rappeler des petits exemples. Ainsi, la MINUSCA a procédé le 4 juin à la remise de deux projets QIPs, les projets Impact Rapide, portant sur la construction de six ponts.

Comme vous savez, les ponts, c'est la mobilité, c'est l'accessibilité. Finalement, c'est indispensable pour protéger les civils. Il y a trois ponts qui ont été construits et inaugurés sur l'axe Zemio-Mboki et trois sur l'axe Zemio-Djema. Ces projets ont mobilisé 233 travailleurs, dont 87 femmes, et bénéficieront à l'ensemble de la population, en l'occurrence de Zemio.

L'objectif, c'est vraiment de faciliter les patrouilles de sécurisation. Ça va permettre de faciliter ce travail-là, que ce soit les forces de la MINUSCA, mais avant tout, les forces centrafricaines. Ça va également permettre l'acheminement humanitaire par rapport à la situation, avec à l'horizon le retour à la normale.

Radio Berassa, ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement, on a pris connaissance du communiqué de presse, publié récemment par le RMCC, et également la demande formulée auprès de la justice centrafricaine de faire une enquête.

Comme vous, nous attendons le résultat de cette enquête, et si on est sollicité par rapport à notre implication dans le travail au niveau des radios communautaires, nous apporterons l'appui nécessaire autour de cette problématique. Je pense que j'ai donné un aperçu général et complet

Questions des journalistes

Amine Tidjani (Radio Ndeke Luka)

- Le 26 mai dernier, une patrouille de la MINUSCA a interpellé cinq rebelles soudanais armés de FSR. Et pour l'instant, on les a mis à la gendarmerie de Birao. Alors, qu'en est-il de leur situation actuelle ? Est-ce qu'on va les transférer ici à Bangui ou bien on va les rapatrier à Khartoum au Soudan ? Ça, c'est la première question.
- La deuxième question, on voit ces derniers temps que la MINUSCA ne communique pas assez sur les violences basées sur les gens dans le pays. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de cette situation à l'heure actuelle ? Voilà mes deux questions. Merci.

Réponses aux questions

Joel Ndoli Pierre, porte-parole intérimaire de la MINUSCA

Par rapport à la première question, effectivement, au retour d'une patrouille, la force a procéder à l'arrestation de cinq personnes armées suspectées d'être impliquées dans les incidents sécuritaires. Ces personnes ont été remises à la gendarmerie de Birao. Donc, à notre connaissance, à l'heure actuelle, sur demande des autorités centrafricaines, ces personnes ont été relâchées et conduites à Amdafock, à la frontière avec le Soudan, le 30 mai.

Donc, voilà ce que je peux vous répondre par rapport à cette question. Concernant les violences basées sur le genre, à l'heure actuelle, le travail de fond continue à se faire. Et donc, comme un petit peu par rapport à l'ensemble des activités que nous faisons, on se fonde également sur tous les mécanismes précoce qui nous font part des différents incidents qui sont constatées à travers le pays.

Et donc, je pense que le mécanisme que la mission a mis en place fonctionne. Alors, bien évidemment, ça prend du temps. On est face à des personnes qui ont aussi des traumatismes particuliers.

Donc, ce que je peux dire, c'est que le travail de fond continue. Et donc, on prend bien note de votre question et éventuellement, on pourra peut-être faire une conférence de presse sur des thématiques liés aux droits humains. Je vous remercie.

Questions des journalistes

Junior Bouté (Le Gardien Médias)

Je voudrais retourner un peu à Bangassou pour poser une question qui, à mon avis, a une importance capitale. Le gouverneur Victor Bissecouin déplore le fonctionnement de l'appareil judiciaire dans sa région. Selon lui, je cite, la justice marche contre sa loi d'existence.

Fin de citation. Alors, selon encore une source des informations, des gens croupie en tôle parce que la justice ne tienne pas, les audiences ne se tiennent pas et qu'il y a des délais de garde à vue et aussi il y a des délais où le jugement doit se tenir. Alors, les gens restent en prison pendant plus de deux ans sans le jugement.

Alors, la MINUSCA a dans son sein une section qui veille à ce que les droits de l'homme soient respectés. Qu'est-ce que la MINUSCA peut dire concernant le fonctionnement de l'appareil judiciaire à Bangassou ? Merci.

Réponses aux questions

Joel Ndoli Pierre, porte-parole intérimaire de la MINUSCA

Alors, la question de la justice est un vaste dossier, il est important de remettre ça dans le temps long et en l'occurrence le temps de la justice est encore plus long. Les différents constats qui ont été faits par le gouverneur sont également constatés par la mission, pris en considération. Il y a un travail de fond, mais de nouveau, on le répète un peu régulièrement ici, on fait aussi énormément de choses dans le domaine de la justice.

On essaie d'avancer un pas devant l'autre, comme on dit. Je pense que l'année passée, on a eu l'occasion de vous faire part ici, de l'inauguration de différents tribunaux, de différentes cours à des échelles différentes, à des niveaux différents, dans des localités où il n'y avait jamais rien eu en termes d'appareil judiciaire. Ce travail d'appui et de soutien au gouvernement dans le domaine de la justice au travers de notre division des droits de l'homme est un travail de longue haleine et qui avance à la mesure des moyens qui sont à notre disposition et des priorités.

Voilà, je pense qu'on a deux questions sur les droits de l'homme. Il y aura probablement bientôt une conférence là-dessus. Merci beaucoup.

Questions des journalistes

Manivela Léa (RJDH)

- Selon les informations du RJDH, l'aérodrome de Kabo n'est pas opérationnel, ce qui ne facilite pas à la MINUSCA le dernier déploiement des forces des armées centrafricaines dans cette zone. La MINUSCA pense à aider le gouvernement pour réhabiliter cet aérodrome pour faciliter cette transaction ?

Réponses aux questions

Joel Ndoli Pierre, porte-parole intérimaire de la MINUSCA

Ça va être le même schéma de réponse que je viens de donner à votre confrère de Gardien Média. Il y a eu un travail conséquent de la part de la MINUSCA pour différents aérodromes à travers le pays. Justement, on parlait du Haut Mbomou. J'ai eu l'occasion, d'aller en septembre 2023. J'y suis retourné récemment et j'ai été agréablement surpris de voir la piste d'atterrissement qui a été mise en place, là-bas. Donc ce que je veux dire par là, c'est que les besoins sont énormes. Comme l'a rappelé Florence la semaine passée ici devant vous, il y a un travail qui est fait ; il y a des résultats constatés qui sont reconnus. Et donc ça suscite des sollicitations supplémentaires. Maintenant, on doit pouvoir, y répondre étape par étape et priorité par priorité. Donc voilà, je pense que c'est un travail de longue haleine. Merci à toutes et à tous pour vos questions.

Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#). Vous pouvez aussi rejoindre notre chaîne WhatsApp. L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation. Je vous retrouve mercredi prochain.